



RÈGLEMENT

Candidature artistes MaMA Music & Convention 2026

Avec près de 7000 professionnel.les, français.es et internationaux.ales, présent.es en 2025, MaMA est le plus grand rassemblement français de la filière musicale : indépendant.es et majors du disque, distributeur.ices, producteur.ices de spectacles, salles et festivals, sociétés civiles et organismes professionnels, managers et éditeurs de musique, startups et créateur.ices de contenus numériques, collectivités territoriales, réseaux professionnels, départementaux, régionaux, internationaux syndicats, médias... et évidemment, artistes.

La 17ème édition de MaMA se déroulera les 14, 15 et 16 octobre 2026 à Paris, avec trois jours de concerts et de rencontres professionnelles françaises et internationales au coeur du quartier de Pigalle.

DATES DE L'OPÉRATION

- 1. Appel à candidatures** > du 17 mars au 16 mai
- 2. Sélection sur écoutes** > du 17 mars au 31 juillet
- 3. Retours candidatures** > du 16 mai au 31 juillet
- 4. Phase de production**
- 5. MaMA Music & Convention** > 14, 15 et 16 octobre

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'entourage professionnel de l'Artiste est invité à déposer la candidature du groupe qu'il ou elle représente via le présent formulaire, et comprend qu'aucune candidature ne pourra être considérée comme recevable si elle n'est pas enregistrée sur la plateforme sur les dates d'ouverture indiquées ci-dessus.

Le présent formulaire devra être rempli avec le plus d'exactitude possible et en prenant soin de joindre les fichiers et documents dans les formats demandés.

Les candidatures seront étudiées et discutées par les conseiller.es artistiques, toutes professionnel.les du secteur, constituant le Comité Artistique MaMA 2025.

En retour de ces candidatures, le Comité Artistique de MaMA s'engage à fournir un retour, qu'il soit positif ou négatif, avant le 31 juillet 2026. **Le Comité Artistique se réserve le droit de rejeter automatiquement, et sans passer par la phase d'écoute, des candidatures qui ne rempliraient pas les conditions d'éligibilité listées ci-après.**

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- o L'artiste ne s'est jamais produit dans le cadre de la programmation soir de MaMA (à noter que ne seront pas exclues les formations ayant participé à un showcase en journée, ni les artistes à plus forte notoriété souhaitant présenter un nouveau projet ou une création originale)
- o L'artiste est accompagné.e par un entourage professionnel structuré : il/elle est signé.e dans un label et/ou est représenté.e par un producteur de spectacle et/ou un manager devant justifier d'une activité structurée et repérée dans le secteur professionnel. A noter qu'une formation artistique portée par une association du même nom, ou par une personne physique faisant partie de ladite formation ne pourra être considérée comme disposant d'un entourage professionnel.
- o L'artiste est disponible les trois soirs de MaMA Music et s'engage à le rester jusqu'à réception de sa confirmation officielle de programmation qui sera envoyée depuis la plateforme
- o L'artiste est actuellement en cours de développement et justifie d'un besoin de visibilité sur la période par une sortie ou une actualité marquante

- o L'artiste a sorti son premier projet (EP ou album) après 2020
- o La direction artistique de l'artiste s'intègre à l'acception « musiques actuelles » telle que définie par le ministère (musiques électro-amplifiées, jazz, chanson, musiques traditionnelles)
- o L'artiste ou le groupe présente une majorité absolue de titres originaux (sont donc exclues les formations de reprises)
- o L'entourage de l'artiste a pris soin de renseigner dans le formulaire d'inscription toutes les informations demandées et a fourni les documents techniques et promotionnels dans les formats adéquats

CONDITIONS TECHNIQUES ET FRAIS

En cas de programmation de l'Artiste à MaMA Music 2026, MaMA prend en charge ou fournit :

- > Une rémunération pour chaque artiste / musicien.ne sur scène – hors technicien.ne éventuel.le (contrat d'engagement en direct comprenant **175€ brut + 16€ de per diem** par personne ou contrat de cession avec MaMA)
- > Installation Son/lumière standard + backline basique et partagé (ampli guitare & basse, kit batterie). **Il est entendu et accepté qu'au regard du nombre d'Artistes se produisant à MaMA, l'Artiste jouera sur le backline fourni et partagé.**
- > Assistance technique professionnelle (son, lumière et plateau - hors personnel load in/out)
- > Communication : Une mise en avant de chaque artiste sur les supports de communication
- > Présence des médias sur l'événement
- > Un accès à la plateforme pro pour contacter les professionnel.le.s et médias présent.e.s à MaMA
- > Un accueil loge de base et commun à toutes les artistes se produisant à MaMA. A noter que l'entourage de l'artiste a totale autorisation de compléter en cas de besoin et de demandes particulières.

La ou les structures représentant l'artiste prennent en charge :

- > Les transports (internationaux, nationaux, internes y compris transferts) de l'artiste/groupe et de son entourage

- > L'hébergement du groupe, de ses éventuel.les technicien.nes et entourage, les repas de l'équipe technique et de l'entourage
 - > La rémunération de l'équipe technique de l'Artiste
- > Les demandes techniques spécifiques et de backline autre que celui partagé susnommé

Conditions particulières d'engagement en cas de confirmation de programmation de

l'Artiste :

- > Exclusivité : Sous réserve de l'accord exprès et écrit de MaMA, l'Artiste et son entourage s'engagent à ne pas accepter d'autres dates de représentations payantes ou gratuites, à Paris et en Ile-de-France, entre le 1er septembre et 1er décembre 2026.

Dans le cas d'un spectacle qui aurait lieu après MaMA Music, durant la période couverte par l'exclusivité, l'annonce de ce dernier ne pourra s'effectuer qu'après la représentation de l'artiste / groupe à MaMA Music et MaMA devra en être informé.

- > L'Artiste et son entourage reconnaissent expressément que leur Spectacle sera représenté dans le cadre d'un « co-plateau » qui se veut le plus diversifié possible. A ce titre, ne seront tolérés aucun comportement ou propos sexiste, homophobe, transphobe, raciste, validiste ou de quelque nature que ce soit qui pourrait être perçue comme violente ou discriminante.

- > L'entourage de l'Artiste s'engage à tenir toutes les équipes techniques et de production de sa structure informées des conditions sus-nommées et de fournir ses meilleurs efforts pour permettre une communication fluide entre toutes les parties prenantes de la date.

- > L'entourage s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour promouvoir la date via tous les moyens en sa possession (réseaux sociaux, presse, interviews, etc)